

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL**

**N° 47/2022**

**ACQUISITION DE MATÉRIELS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS  
SERVICES ESPACES VERTS ET VOIRIE**

**PELLENC BOURGOGNE**

Raymond BURDIN, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, me donnant délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la vétusté du matériel d'entretien des espaces verts du Centre Technique Municipal, il convient de le remplacer par du matériel plus adapté,

Vu la consultation des entreprises conformément à l'article R. 2123-1, du Code de la Commande Publique.

Vu l'avis de la commission MAPA réunie le 03 novembre 2022,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est accepté la signature d'un marché pour l'acquisition de matériels d'entretien des espaces verts du Centre Technique Municipal, entre la ville de Saint-Marcel et la société PELLENC BOURGOGNE – 307 route de Verzé – 71960 IGÉ, représentée par Monsieur Sébastien LAUPRETE, agissant en qualité de Directeur, pour le lot n°1 « Espaces verts » et le lot n°2 « Voirie ».

**Article 2** : Le montant de l'offre retenue s'élève à :

- Lot « Espaces verts » : 11 733,00 € HT, soit 14 084,59 € TTC.
- Lot « Voirie » : 6 124,00 € HT, soit 7 353,79 € TTC .

**Article 3** : Le marché prend à sa notification et se prolonge jusqu'à la fin des 2 ans la garantie.

**Article 4** : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et Monsieur le Trésorier de Chalon-Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

**Article 5** : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 14 novembre 2022

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,  
Raymond BURDIN  
Maire,

